

N° DM/31/1.1/2023-23

Décision municipale relative à la passation d'un contrat BL.enfance Module BL SMS à conclure avec la SA BERGER LEVRAULT

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2123-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT que la Commune dispose d'un abonnement au module portail famille auprès de la SA BERGER LEVRAULT pour la gestion de ses structures périscolaires et extra-scolaires,

CONSIDERANT que pour faciliter la gestion des factures impayées, il apparaît opportun de souscrire au module BL SMS permettant de relancer les familles par SMS,

VU le contrat présenté à cet effet par la SA BERGER LEVRAULT,

ACCEPTTE les termes dudit contrat à conclure avec la SA BERGER LEVRAULT dont le siège social est situé à BOULOGNE-BILLANCOURT (92), et DECIDE de le signer,

PRECISE que le contrat est conclu pour une durée de 5 ans pour un montant total de 1 530.50 euros H.T. comprenant la concession de la licence, la mise en service du module et un pack de 10 000 SMS,

PRECISE qu'à compter de l'activation du service, ce module fera l'objet de prestations de maintenance dont le montant s'élève à 68.00 euros H.T. par année,

DECIDE de signer le contrat correspondant et tous documents s'y rapportant.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pernes-les-Fontaines, le 31 mars 2023
Le Maire, Didier CARLE,



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 16 avril 2023

Publiée le : 16 avril 2023

Notifiée le :



Proposition commerciale

Le 24 mars 2023

Berger-Levrault Agence MEDITERRANEE
 Le Mila
 195 rue Alfred Sauvy
 34470 PEROLS

MAIRIE DE PERNES LES FONTAINES
 PLACE ARISTIDE BRIAND
 84210 PERNES LES FONTAINES
 FRANCE

N° document : DV0627483 - 2
 Votre identifiant n° : 2653663
 Votre compte n° : 16697

BL.enfance Module BL SMS

Designation	Quantité	Prix unitaire € HT*	% remise	Montant € HT*	Taux TVA	Contrat(s) de suivi associé(s)**
LES PROGICIELS BL.ENFANCE						
.. Une connexion ADSL haut débit (1 Mo conseillé) et un navigateur Web sont nécessaires (Chrome version 60 ou supérieure) .. Les caractéristiques techniques des postes de travail doivent permettre un accès correct à Internet. .. La définition d'écran conseillée est de 1280x1024 .. L'administration des données est incluse dans le contrat de suivi associé.						
BL.enfance - Modules complémentaires						
.. LICENCE CONCEDEE POUR UNE DUREE FERME DE 5 ANS Pour l'enregistrement de la commande, vous devez nous renvoyer la déclaration de votre administrateur SAAS tamponnée et signée.						
LO151025	1	321.00	50.00	160.50	20	68.00
Total des Progiciels * :				160.50		
LES PRESTATIONS						
Mise en service BL.enfance Module BL SMS						
PR151012	1	450.00		450.00	20	
PR150343	1	920.00		920.00	20	
Soit pour la durée du contrat un total de 920.00 € HT (hors indexation).						
Total des Prestations * :				1 370.00		

Total € HT	1 530.50	68.00
Montant TVA	306.10	13.60
Total € TTC	1 836.60	81.60

* en euros HT, TVA au taux en vigueur en sus

** Les montants sont indiqués pour une année complète sur la base du tarif 2023.

Détail TVA	Montant € HT	% TVA	Montant TVA
------------	--------------	-------	-------------

Offre valable jusqu'au 08 mai 2023



Proposition commerciale

Le 24 mars 2023

N° document : DV0627483 - 2
Votre n° client : MAIRIE DE PERNES LES FONTAINES - 84210 - PERNES LES FONTAINES

Détail TVA	Montant € HT	% TVA	Montant TVA
TVA sur débits	160.50	20	32.10
TVA sur encaissements	1 370.00	20	274.00
	1 530.50		306.10

Vos interlocuteurs :

Angélique ESTEVE
CONSEILLERE CLIENTELE
Tél. : 0820 35 35 35
Fax : 05 61 39 86 64
Email: angelique.esteve@berger-levrault.com

Si cette proposition correspond à vos attentes, nous vous demandons de bien vouloir la retourner à l'adresse figurant en pied de page, dument datée et signée du représentant légal ou habilité de votre entité et revêtue du cachet de votre entité.

La présente proposition est acceptée sur la base des conditions générales de vente jointes en annexe .

Pour le client, à _____ le _____
(signature et cachet)

Le délai de livraison est d'environ 8 à 12 semaines à compter de l'enregistrement de la commande.

Je déclare également avoir pris connaissance des préconisations matérielles nécessaires pour l'utilisation du produit et m'engage à réaliser les modifications nécessaires afin que ma configuration matérielle soit en adéquation avec ces préconisations avant la mise en service des produits commandés .

-
-
-
-
-

Offre valable jusqu'au 08 mai 2023